

Un même serveur ne peut être maître et esclave pour une même zone DNS.

Sur le serveur DNS esclave

Fichier `/etc/bind/named.conf.local` :

Commenter (ou effacer) les lignes déclarant que le serveur est maître pour les zones "domx.lan" et "0.0.10.in-addr.arpa".

Pour commenter, utiliser deux slashes.

Déplacer dans le dossier personnel de root (ou effacer) les fichiers `/etc/bind/domx.lan` et `/etc/bind/domx.lan.inv`.

En se basant sur les exemples figurant dans le fichier '`named.conf.local`' fourni, ajouter deux déclarations spécifiant que le serveur sera esclave pour les zones "domx.lan" et "0.0.10.in-addr.arpa".

Bien spécifier l'adresse IP du serveur maître dans la directive "`masters { x.x.x.x; }`".

Redémarrer ensuite le service 'bind' et vérifier les logs (`/var/log/daemon.log` ou la commande '`journalctl`') afin de voir si le serveur esclave a bien transféré les fichiers de zone depuis le serveur maître.

Que constatez-vous ?

Sur le serveur DNS maître

Fichier `/etc/bind/named.conf.local` :

Décommenter les directives "`also-notify { x.x.x.x; }`" et "`allow-transfer { x.x.x.x; }`".

Elles spécifient l'adresse ou les adresses IP des serveurs DNS esclaves.

"also-notify" active la notification des serveurs esclaves lorsque le numéro de série d'un fichier de zone est incrémenté.

Les serveurs esclaves sont donc notifiés d'un changement par les serveurs maîtres.

"allow-transfer" permet de restreindre les transferts de zone uniquement aux adresses IP spécifiées.

Incrémenter les numéros de série des deux zones DNS dont le serveur est maître et redémarrer le service 'bind'.

On peut maintenant vérifier les logs aussi bien sur le serveur maître que sur l'esclave afin de pouvoir constater si les transferts de zones ont eu lieu.

Un serveur esclave déposera une copie des fichiers de zones qu'il a transférée dans le dossier `/var/cache/bind/`.